

Édito

La question sectaire est étudiée pour les dangers qu'elle représente contre les personnes (atteintes aux libertés, manipulations mentales) et peu sous l'angle politique.

Pourtant les sectes sont devenues des groupes de pressions qui disposent d'appuis solides et leur action auprès des institutions européennes est constante pour clamer que la France est un état liberticide.

Quelle est la position française ?

Interrogé lors de la campagne, le président de la République élu apporte une réponse :

« Il faut punir sévèrement ceux qui exploitent, qui avilissent, qui privent les plus fragiles de leur libre arbitre. La manipulation mentale en général, et les agissements sectaires en particulier, relèvent de la loi pénale, qui doit être sans faiblesse ni concession aucune à leur égard... »

Je souscris donc pleinement à la différenciation claire que vous défendez entre, d'une part, les religions et les spiritualités, et, d'autre part, les agissements sectaires délictueux. (...)

Les associations qui luttent contre les activités sectaires et qui défendent sans trêve les valeurs républicaines, les droits de l'Homme et les droits de l'enfant, agissent en parfaite complémentarité et coopération avec les pouvoirs publics. Il convient donc de valoriser et de soutenir leur travail indispensable... »

Nous recevons cette réponse et agissons pour l'avenir de nos associations qui sont au service des victimes depuis trente ans.

Catherine Picard

Présidente de l'UNADFI ■

Sectes et valeurs européennes

Peut-on protéger les droits européens, c'est-à-dire les valeurs fondamentales de la démocratie européenne, de l'influence des sectes ? Quelles réponses le droit français a-t-il pu apporter à cette exigence ?

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne signée le 18.12.2000 est venue nous rappeler que l'Union européenne se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité.

Cette Charte rappelle que l'Union repose sur le principe de démocratie et sur le principe de l'État de droit. Elle place la personne au cœur de son action en instituant la citoyenneté de l'Union et en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice.

L'Union européenne contribue à la préservation et au développement de ces valeurs communes et le préambule de la Charte précise qu'il est nécessaire, tout en les rendant plus visibles par leur inscription dans ce document fondateur, de renforcer la protection des droits fondamentaux à la lumière de l'évolution de la société, du progrès social et des

développements scientifiques et technologiques... ce qui devrait suffire, de notre point de vue, à renvoyer dans un passé révolu les obscurantismes idéologiques sectaires qui s'inscrivent pour leur part dans des perspectives diamétralement opposées au progrès social et à la science, et cela quelle que soit l'origine fondamentaliste de l'obscurantisme.

La Charte rappelle que la jouissance de ces droits fondamentaux entraîne des responsabilités et des devoirs tant à l'égard d'autrui qu'à l'égard de la communauté humaine et des générations futures.

Pourtant, force est de constater que l'activité des groupes que nous appellerons ici « sectes contemporaines », viole un certain nombre de ces libertés et principes fondamentaux (tout en réclamant paradoxalement leur application à leur profit).

C'est donc autour de ces valeurs fondamentales, que doivent être bâties la réflexion et l'action en ce qui concerne le phénomène sectaire contemporain.

Brèves

■ **SOPHIA ANALYSE** - Le tribunal correctionnel de Bruxelles a condamné les principaux animateurs de l'Institut de Sophia-Analyse de Bruxelles à des peines de prison ainsi qu'à des amendes. Ils ont été reconnus coupables de participation à une association de malfaiteurs, de faux et de détournement à leur profit de quelque 1,34 million d'euros. L'Institut proposait des psychothérapies payantes et dispensait des cours, selon les principes de la « Sophia Analyse ». (Belga, 10.05.2007)

■ **LAÏCITE** - Lancement d'un site intitulé « laïcité à l'usage des éducateurs » créé par la Ligue de l'Enseignement.



L'offensive créationniste

Les thèses créationnistes gagnent du terrain dans le monde.

En France, en Suisse et en Belgique, un luxueux ouvrage illustré " L'Atlas de la Création ", signé d'un auteur turc très prolifique, Harun Yahya, a été adressé à des écoles, des médias et des musées... L'objet de ce grand livre rouge est de démontrer que l'évolution est une imposture. Selon un membre de l'Académie turque des sciences, le mouvement Nurcu auquel Harun Yahya est lié, s'inspire directement des créationnistes chrétiens. De fait, des anti-évolutionnistes américains participent régulièrement à ses conférences. La visibilité grandissante du mouvement Nurcu inquiète en Turquie et ce, d'autant plus, que le créationnisme progresse dans l'enseignement à tel point que l'évolution n'est plus abordée à l'école élémentaire. Résultat : d'après un sondage réalisé par l'Académie des Sciences, 75 % des lycéens turcs ne reconnaissent pas la théorie de Darwin !

En France, le ministère de l'Education, alerté par les recteurs qui ont reçu " L'Atlas de la Création ", a fait passer un message de vigilance. Quant au Collège de France dont nombre de chercheurs ont eux aussi reçu l'ouvrage, il appelle à riposter à cette " offensive obscurantiste ".

La situation actuelle de la Turquie vis-à-vis du créationnisme n'a malheureusement rien d'exceptionnel. Aux quatre coins de la planète, les pro-crétionnistes, notamment dans l'enseignement, ne baissent pas la garde. Que ce soit à St-Petersbourg en Russie où, en février 2006, une élève et son père avaient intenté une action en justice contre le ministère de l'Education, voulant qu'une référence au créationnisme soit mentionnée dans les manuels scolaires... ou dans le nord de la province du Québec où les Inuits, convertis majoritairement au pentecôtisme, n'acceptent pas l'idée de descendre du singe ! Quant au vice-ministre polonais de l'Education, il estimait en octobre 2006, que la théorie de l'évolution était un mensonge " légalisé ".

Aux Etats-Unis, les scientifiques s'inquiètent à juste titre de la montée de ce qu'ils appellent le " néocrétionnisme " ou dessein intelligent. Un nouveau type de créationnisme qui se rallie à la doctrine de la droite conservatrice au pouvoir et préconise qu'une intelligence supérieure a œuvré à l'architecture de l'univers. Cette thèse n'est, pour ses détracteurs, qu'une variante d'une lecture littérale de la genèse biblique. Des attaques contre Darwin se sont produites dans déjà dix neuf Etats et la polémique est en train de croître.

Face à cette offensive tous azimuts du créationnisme ou de son dérivé, le dessein intelligent, 67 Académies des sciences, regroupées au sein d'un " panel-interacadémique " ont réagi, dont l'Académie des Etats-Unis, d'Iran, la Royal Society britannique, l'Institut de France... Elles viennent de lancer un appel aux parents, aux enseignants et aux décideurs pour qu'ils fassent connaître aux enfants les " faits " de l'évolution.



Actu

■ **JESUS CAMP** - Un documentaire américain de Heidi Ewing et Rachel Grady, *Jesus Camp*, actuellement sur les écrans, montre une facette peu connue du fondamentalisme des évangéliques américains, qui cible les enfants, voulant les entraîner dans une véritable guerre sainte.

■ **SCIENTOLOGIE** - L'association E-Enfance, qui vient de lancer une grande campagne de prévention contre les dangers de l'Internet non contrôlé, vient de se faire piéger par une société liée à la Scientologie.

■ **AUM** - Un rapport annuel des services de renseignements et de la police souligne que la secte Aum, représente toujours un danger tant la loyauté envers l'ancien gourou, Asahara, reste forte parmi les fidèles. (AFP, 27.04.2007)